

# INFORMATIONS – formation en milieu professionnel

On remonte aux 3 années qui précèdent l'inscription à l'examen soit au 1<sup>er</sup> janvier 2020

## 1 - vous êtes Assistante maternelle :

- Vous vous êtes inscrite au CAP AEPE EP1-EP3 pour obtenir une attestation pour la prolongation de votre agrément = pas de stage à réaliser. Vous apporterez le jour des épreuves EP1-EP3 la copie de votre agrément pour justifier votre formation professionnelle
- Vous vous êtes inscrite au **CAP AEPE** pour obtenir un diplôme : Vous passez toutes les épreuves professionnelles **EP1-EP2-EP3** : votre agrément couvrant la totalité de la durée en formation professionnelle, pour EP2 vous devez réaliser 1 semaine ou 35h consécutive ou pas en structure collective avec les 0-6 ans. Vous pouvez faire plus ou moins. Vous apporterez le jour de l'épreuve EP1 la totalité des justificatifs à savoir : copie de votre agrément pour EP1 et pour EP2 convention de stage ou certificat de travail pour un CDD ou CDI et attestation d'expérience professionnelle du rectorat complétée par la structure
- Vous vous êtes inscrite au CAP AEPE dans son entier, vous avez reporté les notes EP1 EP3 obtenues à une session précédente et vous ne passez que EP2 en épreuve professionnelle. Vous devez transmettre pour le 5/04/2023 et pas avant les justificatifs à savoir votre agrément ainsi que pour EP2 la convention de stage et l'attestation du rectorat complétée par la structure. Vous devez réaliser 1 semaine ou 35h consécutives ou pas en structure collective avec les 0-6 ans. Vous pouvez faire plus ou moins

## 2 – vous êtes individuel ou dans un centre de formation à distance :

- Vous passez toutes les épreuves professionnelles EP1-EP2-EP3. Vous devez justifier de 14 semaines de stage ou d'activité professionnelle dans la petite enfance. Vous devez faire au minimum une période avec les 0-3 ans pour EP1 et une période en structure collective avec les 0-6 ans pour EP2. Vous apporterez la totalité des justificatifs le jour de l'épreuve EP1
- Vous êtes inscrit uniquement à EP2 (dispensé d'EP1 – EP3 par diplôme ou report bénéfique d'une session antérieure) : vous devez justifier de 5 semaines ou 175h de stages ou d'activité professionnelle en structure collective avec les 0-6 ans
- Vous êtes inscrit uniquement à EP1-EP3 ou EP1 (dispense des autres épreuves par diplôme ou report bénéfique session antérieure) : vous devez justifier de 5 semaines ou 175h de stages ou d'activité professionnelle avec les 0-3 ans
- **Si vous n'êtes inscrit qu'à EP3 = pas de justificatif à fournir**

## Fin de la formation professionnelle :

Vous passez EP1-EP2-EP3 : **1<sup>ère</sup> semaine de juin**. Vous apporterez la totalité des justificatifs le jour de l'épreuve EP1

Vous passez EP1-EP3 : **1<sup>ère</sup> semaine de juin**. Vous apporterez la totalité des justificatifs le jour de l'épreuve EP1

Vous êtes **inscrit uniquement à EP2 : 5/04/2023**. Vous transmettez par courrier uniquement à cette date au rectorat – DEC3 CAP AEPE les justificatifs couvrant 5 semaines ou 175h en structure collective avec les 0-6 ans. Si vous êtes AM il faudra transmettre copie de votre agrément.

Où trouver l'attestation du rectorat à joindre à toute convention de stage ou certificat de travail : sur le site du rectorat [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr), page du CAP au titre SPECIFICITES DU CAP AEPE dans les informations réglementaire le document s'appelant : calendrier descriptif.... (page 3)

### **INFORMATION SUR EP1-EP3 (0-3 ans)**

**EP1** : oral de 25 minutes portant sur 2 fiches d'activités (5 minutes de présentation des 2 fiches et 20 minutes de questions du jury).

Les modèles des 2 fiches sont à télécharger sur le site du rectorat sur la page du CAP au titre SPECIFICITES DU CAP AEPE dans les informations réglementaires et supports. Ces fiches devront être apportées complétées en 3 exemplaires identiques le jour de l'épreuve. Elles peuvent être faites à la main ou sur ordinateur, recto ou recto/verso. Il faut respecter la mise en page et ne pas agrandir les cases réponses qui doivent être brèves puisqu'elles seront développées à l'oral. Ces fiches ne sont pas notées, elles sont un soutien à votre oral.

**EP3 SANS PROJET** : écrit d'1h30 sur un sujet national pour réaliser un projet sur lequel par la suite vous serez interrogé pendant 25 minutes (10 minutes de présentation du devoir et 15 minutes de questions du jury)

**EP3 AVEC PROJET** (pour les assistantes maternelles ou garde à domicile dans une agence d'enfants de moins de 3 ans) : oral de 25 minutes sur le projet personnel du candidat (10 minutes de présentation du projet et 15 minutes de questions du jury). Le projet est à apporter le jour de l'épreuve en 3 exemplaires identiques. Sur le site du rectorat sur la page du CAP au titre SPECIFICITES DU CAP AEPE dans les informations réglementaires et supports, il y a l'aide à la réalisation.

### **DOUMENTS A APPORTER le jour de l'épreuve EP1 – EP3**

#### **1 – vous êtes assistante maternelle et vous avez choisi AVEC PROJET pour EP3**

- Votre convocation aux épreuves et votre pièce d'identité
- Copie de votre agrément
- Si vous êtes inscrite à EP2 : justificatifs de la période en structure collective avec les 0-6 ans
- Pour EP1 : Les 2 fiches d'activités complétées en 3 exemplaires identiques
- Pour EP3 : le projet d'accueil en 3 exemplaires identiques

#### **2- vous êtes individuel ou en enseignement à distance**

- Votre convocation aux épreuves, votre pièce d'identité
- Justificatifs de la totalité de la durée de formation en milieu professionnel (EP1-EP2-EP3 ou EP1-EP3)
- Pour EP1 : Les 2 fiches d'activités complétées en 3 exemplaires identiques
- Pour EP3 SANS PROJET : du nécessaire pour écrire

**Votre convocation aux épreuves** : elle sera mise à votre disposition sur votre espace personnel CYCLADES dans vos documents fin mars début avril vous recevrez un message vous en informant. Il n'y a plus d'envoi par courrier.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez poser vos questions par mail à [sandrine.lestrade@ac-bordeaux.fr](mailto:sandrine.lestrade@ac-bordeaux.fr)